



INTER DEPARTEMENTAUX MINIMES
Finale régionale des Pointes d'Or
BESANCON, dimanche 1^{er} juillet 2018

11 H 30 – Formation du jury – Dépôt des équipes

		Hauteur	Longueur	Triple	Perche	Poids	Disque	Javelot	Marteau
Relais 4x60m MIF	12h00	Passage 1 (4 juges)				MI+BE	Passage 2 (4 juges)		Passage 3 (4 juges)
Relais 4x60m MIM	12h15	Les autres juges préparent les concours				1 ^{ère} barre	Les autres juges préparent les concours		Les autres juges préparent les concours
2000m Marche MIF BEF BEM	12h30				2m40				
3000m Marche MIM	13h00	MIF BEF	MIF BEF	MIM BEM		MIF BEF	MIM BEM	MIF BEF	MIM BEM
200m haies MIF	13h30								
200m haies MIM	13h45								
50 mètres MIF BEF	14h00								
50 mètres MIM BEM	14h10								
100mètres MIF BEF	14h20								
100 mètres MIM BEM	14h30				MI+BE				
100 mètres haies MIM	15h00	MIM BEM	MIM BEM	MIF BEF	1 ^{ère} barre	MIM BEM	MIF BEF	MIM BEM	MIF BEF
80mètres haies MIF	15h30				1m60				
50 m haies BEF BEM	15h45								
1000 mètres MIF BEF	16h00								
1000 mètres MIM BEM	16h20								
2000 mètres MIF	16h35								
3000 mètres MIM	16h50								
Résultats	17h15								

⇒ horaires prévisionnels de la compétition (possibilité de modifications selon les engagements).

RÈGLEMENT INTERDÉPARTEMENTAUX BFC

Composition des équipes et Calcul des points

L'équipe d'un département se compose d'un nombre quelconque d'athlètes. Chaque équipe peut aligner au plus deux athlètes par épreuve. Un département peut présenter une équipe incomplète.

Les totaux sont calculés sur la base de la table jeune (table 50 points UNSS/FFA). Toutes les performances sont prises en compte pour calculer le total.

Le département qui obtiendra le plus grand total de points remportera le match.

Athlètes

Chaque athlète peut participer au plus à un triathlon :

BENJAMINS – sélection LABFC Pointes d'Or

- GÉNÉRALISTE : une course + un saut + un lancer.

MINIMES

- GÉNÉRALISTE : une course + un saut + un lancer.
- TECHNIQUE : 2 concours + une course.
- SPECIAL : demi-fond ou marche + un concours + une épreuve libre (s'il s'agit d'une 2e course, elle doit être inférieure ou égale à 200 m).

Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :

MINIMES (U16) : interdiction de disputer 2 courses.

Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres. Les benjamins ne peuvent pas participer aux relais.

Aucune participation hors match ne sera acceptée

Concours

- 4 essais dans tous les concours sauf saut en hauteur et perche.

Montées de barre

- hauteur MIF : 0m90 puis de 5 en 5
- Hauteur MIM : 1m10 puis de 5 en 5
- Perche concours 1 : 1m70 puis de 10 en 10
- Perche concours 2 : 2m50 puis de 10 en 10

Juges

Chaque département engagera, pour toute la durée de la compétition, au minimum 6 juges dont au moins 4 juges de niveau régional. Les autres juges pouvant être des jeunes juges, des juges départementaux ou des aides (parents).

Sélection Benjamin(e) : chaque club présent devra fournir au moins 1 officiel (Officiel, jeune juge, volontaire).

Engagements

COMITES : Engagements des équipes ET des juges pour le 25 juin minuit IMPERATIVEMENT.

POINTES D'OR : sur le site de la ligue, rubrique Qualifié, pour le 25 juin